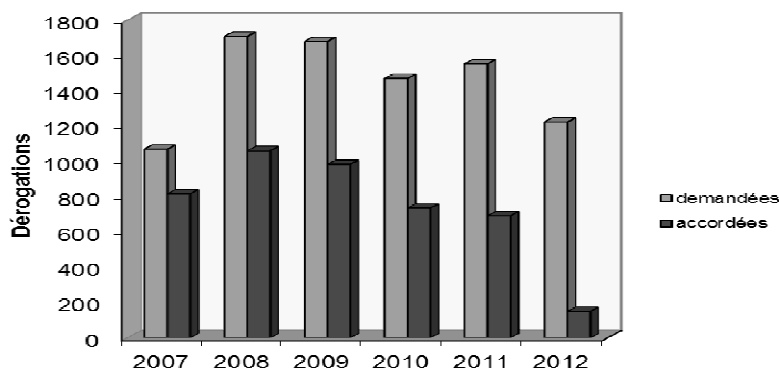


Assouplissement de la carte scolaire

L'année 2012 a été marquée par une diminution de plus de 30% des dérogations acceptées. De nombreuses familles ont été déçues.

En 2007, Nicolas Sarkozy avait promis de supprimer complètement la carte scolaire à l'horizon 2010. En réalité, celle-ci n'a pas complètement disparue, heureusement, mais les demandes de dérogations se sont assouplies selon 8 critères bien définis (raisons médicales, élèves boursiers, rapprochement de fratrie...). Dans le Rhône, ce dispositif n'a pas entraîné une franche explosion des dérogations (voir schéma) : la priorité étant laissée aux élèves de secteurs, les demandes se heurtent à la capacité d'accueil des établissements.

Assouplissement de la carte scolaire en collèges



Si les données quantitatives nous sont régulièrement communiquées lors des CDEN (Conseils Départementaux de l'Éducation Nationale), il n'en est pas de même pour les données qualitatives. Quid de l'évitement de certains établissements ? Quels impacts sur la mixité sociale ? Quels sont les critères les plus souvent retenus pour l'acceptation des demandes ? L'an dernier, nous n'avons pas du tout été convoqués aux commissions de classement des dossiers et cette année, nous avons été prévenus le

effet immédiat sur les effectifs de ces établissements.

De nombreuses familles ont, de ce fait, ressenti beaucoup d'injustice et d'incompréhension dans le traitement de leurs demandes. Des dérogations ont été massivement refusées alors qu'il restait des places dans les établissements demandés, essentiellement pour les critères suivants : parcours particuliers (classes bilingue anglais/italien...), rapprochement de fratrie, domicile en limite de secteur géographique.

le 31 mai, pour des commissions se déroulant le 8 juin en journée. On voudrait nous en évincer que l'on ne s'y prendrait pas autrement !

Au vu du changement de la sectorisation qui touche plus de 20 collèges et à la demande très forte de certains établissements marqués socialement et qui font l'objet d'évitement depuis l'assouplissement de la carte scolaire, le DASEN a décidé de ne plus prendre en compte les derniers critères. Cette mesure a d'ailleurs eu un

Nous regrettons ce manque de transparence et d'informations vecteur de faux espoirs. Les règles doivent être clairement définies, expliquées aux chefs d'établissements et communiquées aux parents. Si des changements interviennent, cela doit être fait en concertation avec la communauté éducative.

Quelques propositions de la FCPE du Rhône pour que les élèves puissent avoir les mêmes chances de réussir partout :

- envisager la répartition des langues vivantes « rares » par bassins géographiques afin que les familles aient véritablement le choix,

- valoriser les établissements qui font l'objet d'évitement : moyens humains supplémentaires, attribution d'options particulières (classes européennes...)

- Mener une véritable politique de mixité sociale en s'appuyant sur les possibilités de transport.